

Disponible sur
Google playDisponible sur
App Store

Rendez-vous sur l'application

↑ Télécharger gratuitement

f SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK & SUR PANNEAUPOCKET
www.smictom-gien.com

L'ESSENTIEL

du

TRI!

JOURNAL D'INFORMATIONS ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU GIENNOIS

Édito



Alors que nous pensions vivre une année 2022 plus paisible après deux ans de COVID ; voilà qu'un conflit qui couvait s'est transformé en guerre. Il n'est pas sans conséquences, l'explosion des prix de l'énergie (carburant notamment) touche toute la société. Les entreprises et industries sont obligées de répercuter l'augmentation sur le prix des services et des produits. Le SMICTOM est évidemment touché et le sera tout au long de cette nouvelle période.

Le financement du SMICTOM, dont vous trouverez dans ce numéro un schéma simplifié, relève parfois du casse-tête tant l'équilibre à trouver est périlleux. Les différentes crises que le monde traverse depuis plus de deux ans ont leur importance lorsque sont élaborés, puis votés, les budgets. Le SMICTOM s'est toujours attaché à être le plus juste possible dans ses choix financiers, sans dérive. Le rapport entre la qualité du service et les coûts engendrés doit être établi en toute transparence. L'augmentation des participations demandées aux Communautés de Communes en 2021 a été largement expliquée à chacun des acteurs de la vie territoriale locale et fut comprise et acceptée.

Pour 2022, le SMICTOM devra à nouveau faire face à l'augmentation de nombreux coûts, il faut donc pouvoir les financer. Un effort sera encore demandé, il est malheureusement impossible de faire autrement. Dans ce numéro du Journal, vous pourrez voir que les composteurs sont enfin arrivés et les premières distributions commencent. Patience désormais pour la suite, surveillez vos boîtes mails ou vos téléphones, vous serez recontactés en temps voulu pour venir récupérer votre matériel.

Je vous souhaite de belles vacances d'été et une excellente lecture de ce nouveau numéro du Journal du SMICTOM.

Le Président,
Yves BOSCARDIN

COMMENT LE SMICTOM SE FINANCE ?

PAGE 2

LE SMICTOM ACCOMPAGNE LES ÉCOLES

PAGE 3

BRÈVES & INFOS

LE COIN DES ENFANTS

PAGE 4

EN VACANCES
AUSSI
JE TRIE



COMMENT LE SMICTOM SE FINANCE ?

Le SMCTOM est une collectivité territoriale qui tire son financement de plusieurs sources, sur des mécanismes variés : Les participations demandées aux Communautés de Communes, la vente des produits recyclables (ce que vous triez), les apports en déchèterie, les subventions des éco-organismes...

Attention, le SMICTOM ne prélève et ne perçoit pas directement la TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Alors comment se finance le SMICTOM du Giennois ? Quelles sont ses ressources financières pour parvenir à financer la mission de service public des déchets ?

Regardez le schéma suivant :

LES DÉPENSES 9 206 341 €

Traitement

Compétence déléguée au SYCTOM
Gien-Chateaufort

- UIOM (usine d'incinération)
- ISDND (Centre d'enfouissement)
- Traitement des déchets verts par compostage
- TGAP (taxe sur les activités polluantes)

47,5 %

Collectes ordures ménagères & tri sélectif

- Collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes, vidage des colonnes de tri
- Tri en centre de tri
- Charges de personnel du prestataire
- Carburant des camions de collecte

29,5 %

Exploitation des déchèteries

- Mise en place et transport des déchets en bennes
- Charges de personnel du prestataire
- Carburant des camions

16,0 %

Autres dépenses

- Amortissement des investissements
- Emprunts
- Dispositif composteurs
- Bacs, colonnes
- Salaires
- Eau, électricité
- Télécommunications, carburant
- Régularisation de la participation due au SYCTOM pour l'année 2021
- Diverses dépenses

6,5 %

Prévention & communication

- Animations scolaires, actions sensibilisation grand public
- Réalisation de supports, documents, événements
- Communication écrite et numérique

0,5 %

LES RECETTES 9 206 341 €

Participation des collectivités adhérentes

- Contribution des communautés de communes

85,5 %

Soutiens des éco-organismes

CITEO

ecosystem
recycler c'est protéger

- Recettes de performance de tri sélectif
- Recettes de recyclage des lampes et appareils électriques et électroniques (frigo, écran, aspirateur...)

6,1 %

Vente de matériaux

- Vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries (acier, carton, plastiques, papiers, verre...)

4,0 %

Prestations de services

- Redevance spéciale
- Apports des professionnels en déchèteries

2,6 %

Autres recettes

- Loyers
- Divers remboursements

1,8 %

LE SMICTOM ACCOMPAGNE LES ÉCOLES

Malgré un contexte particulier depuis Mars 2020 pour les animations scolaires, le SMICTOM se montre toujours présent pour accompagner les établissements scolaires demandeurs d'évolutions et de changements écologiques. Des dispositifs complémentaires aux animations permettent de rappeler les bons gestes du quotidien. Focus...

Ainsi, l'école CUIRY à Gien, l'un des établissements demandeurs en termes d'animations, a opéré de grands changements au cours de ces dernières années, sous l'impulsion de Céline FEUILLETTE, sa Directrice. En effet, le tri sélectif des emballages est opérationnel depuis longtemps, tant en cuisine qu'au sein de l'établissement, le SMICTOM ayant proposé la mise à disposition de sacs et bacs jaunes. Début 2021, c'est une colonne à papiers sur roulettes qui s'est installée dans la cour, pour que petits et grands, puissent trier les papiers, **tous les papiers !**

Pour l'année scolaire 2021/2022, un travail a été fait sur le tri. L'exposition sur les déchets s'est installée pour quelques semaines dans le hall de l'école. L'occasion pour les jeunes élèves de se rappeler du geste du tri en attendant la visite des animatrices du SMICTOM. En parallèle s'est effectuée la mise en place du tri des piles avec la remise d'une borne Corepile* pour que les enfants apportent et trient les piles souvent stockées dans les foyers.

En Février 2022, l'école a reçu la visite du SMICTOM pour la mise en place du composteur accompagnée de quelques explications sur le compostage.

Toujours sous l'impulsion de sa Directrice, l'école a participé dans le cadre du Earth Day, (Jour de la Terre) du 22 Avril, à plusieurs ateliers visant à prendre soin de notre planète. Au programme des ateliers de lectures, de visionnages de documentaires, de chants, de travaux manuels et évidemment de jardinage. Ces ateliers furent une excellente introduction aux animations dispensées par le SMICTOM sur la période de Mai et Juin.

*Corepile = éco-organisme qui gère la collecte et le traitement des piles et batteries usagées. - Plus d'informations : <https://www.corepile.fr/>



Dans les écoles, le SMICTOM propose, la mise à disposition de :

- Composteurs
- Colonnes à papiers
- Matériels de tri des emballages (sacs et bacs jaunes)
- Matériel pédagogique

Que vous soyez enseignant(e) ou directrice/directeur, n'hésitez pas à nous contacter au 02 38 05 06 75 ou par mail : nicolas.tindillere@smictom-gien.com ou compostage@smictom-gien.com

BRÈVES & INFOS

Conteneur à ordures ménagères ou tri sélectif

Si vous souhaitez vous équiper d'un bac, le SMICTOM recommande l'achat de conteneur « normalisé » pour faciliter le travail des équipiers de collecte.

Par « normalisé » il faut comprendre que le bac doit être conforme aux normes EN 840.

Par conséquent, les contenants présentés ci-dessous, ne sont pas les plus onéreux, mais sont malheureusement les plus fragiles et incompatibles avec le système de vidage mécanisé des camions de collecte. Aussi il faut savoir que s'ils sont cassés, ils ne sont pas remplacés.



NON CONFORMES - PAS ADAPTÉS AU CAMION



CONFORMES NORMES EN 840 - ADAPTÉS AU CAMION





Accès aux déchèteries : véhicules professionnels par des particuliers



Les entreprises souhaitant prêter leurs véhicules à leurs employés, pour une utilisation exceptionnelle et à des fins personnelles, devront se rapprocher du SMICTOM du GIEN-NOIS. La demande devra être faite par l'entreprise, par mail, 48h avant le dépôt. L'entreprise devra fournir un

justificatif de domicile de l'employé et indiquer le type de déchets déposés en déchèteries. Tout dépôt devra être effectué en dehors des heures de travail.

Périodes de fortes chaleurs

Face à la récurrence des périodes de canicules, le SMICTOM souhaite mettre en place des aménagements d'horaires pour protéger les gardiens de déchèterie et les équipiers de collectes. Aussi, en cas de fortes chaleurs annoncées, le syndicat communiquera sur les changements d'horaires d'ouvertures et de travail via son application Panneau Pocket, sa page Facebook et son site internet et auprès des communes adhérentes. Soyez connectés.

Distribution des composteurs

Devant le succès rencontré, le SMICTOM a connu des problèmes d'approvisionnement pour les composteurs. Début Mai, les premières livraisons sont arrivées. Les agents du SMICTOM ont ensuite contacté les administrés qui se sont inscrits fin 2021 dans l'ordre d'inscription. Ainsi les premiers inscrits peuvent désormais profiter pleinement de leur nouveau matériel.

Le SMICTOM se tient à la disposition des usagers pour toute question pratique ou technique. N'hésitez pas également à visiter notre site pour retrouver de l'aide en ligne.

Aujourd'hui **500** composteurs ont été distribués.



Cimetière de Gien : composter et trier, c'est possible !

Le SMICTOM a procédé à l'installation de composteurs dans le cimetière de Gien. Situés en 3 endroits « stratégiques » : un à l'entrée rue de Verdun, un à l'entrée rue des Briqueteries, un dans le fond, les composteurs vont permettre d'accueillir les déchets végétaux comme les fleurs et plantes fanées, l'herbe, le sable et les résidus de terre.

Conjointement à cette action, le SMICTOM a mis en place de nouvelles affiches pour renforcer et améliorer la communication sur l'action de tri des emballages dans les bacs jaunes (emballages en carton et en plastique principalement). Dans les bacs à ordures ménagères il conviendra de jeter les autres déchets et notamment les fleurs et plantes artificielles (souvent source d'erreurs de contenant).



*Connais-tu le nombre de produits nécessaires à recycler pour fabriquer un nouveau produit ?
Oui ! Alors réponds vite aux questions :*

1 / Combien faut-il recycler de bouteilles de lait en plastique pour fabriquer un arrosoir ?

☐ 15 ☐ 12 ☐ 8

2 / Combien faut-il recycler de canettes en aluminium pour fabriquer un vélo ?

☐ 1250 ☐ 250 ☐ 50

3 / Combien faut-il recycler de bouteilles en plastique transparentes pour fabriquer un oreiller ?

☐ 50 ☐ 20 ☐ 5

4 / Combien faut-il recycler de boîtes de conserve pour fabriquer une casserole ?

☐ 40 ☐ 20 ☐ 8

5 / Combien faut-il recycler de flacons de produits d'entretien pour fabriquer un bac de collecte ?

☐ 1000 ☐ 500 ☐ 50

CONSIGNES DE TRI

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT CONTAINER BLEU
Journaux, magazines, prospectus, catalogues...
En vrac sans leur film plastique

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT CONTAINER JAUNE
Emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques...
En vrac et vides ou en sac jaune

CONTAINER VERT
Bouteilles, bocaux, pots en verre
En vrac et vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle dans le container spécial VERRE

Réponses du quizz : 1/15-2/250-3/20-4/8-5/500